



Neuilly-en-Thelle, le 27 septembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

NEUILLY EN THELLE

Un nouveau panneau lumineux qui fait déjà polémique !

À peine installé, il fait déjà polémique ! Alors que nous l'attendions depuis deux ans, le nouveau panneau lumineux d'informations vient d'être installé.

Ce panneau, qui rappelons-le, est une demande forte de notre groupe d'opposition avait été rejeté depuis des années par l'actuelle majorité d'une part et par l'architecte des bâtiments (ABF) de France puisque son emplacement était à proximité de la zone protégée de l'Église. Ce projet était donc abandonné jusqu'alors.

Dès 2014, forts de nos arguments sur l'utilité d'un panneau lumineux, la majorité nous avait demandé, dans un travail de concert pour une fois, de prospecter auprès des entreprises spécialisées et de faire des devis. Nous avons accompli notre tâche et remis le dossier complet à la majorité municipale depuis 2015.

Restait plus qu'à déterminer son emplacement sans avoir les inconvénients d'une autorisation de l'architecte des bâtiments de France. Nous convenions donc de deux emplacements possibles soit au carrefour de la route de Crouy, boulevard Lebègue et Victor Serin soit à l'angle des rue Lebègue et Paris.

Pour une obscure raison et sans aucune concertation, la majorité décidait de son installation avenue des cinq martyrs pratiquement en face la mairie et au pied du crédit agricole, place Tiburce Lefevre. Cette décision ne faisait l'objet d'aucune délibération lors de l'information faite au conseil municipal du 27 juin 2016 mais ouvrait débat et polémique quant à la proximité directe d'un arbre avec le panneau.

Ainsi, lors du conseil municipal du 22 septembre 2016, le maire a mis en délibération l'idée de couper cet arbre qui est là depuis plusieurs années déjà ! Rappelons à Monsieur le Maire que cet emplacement n'était pas celui prévu initialement pour le panneau.

Nous rafraichissons aussi la mémoire à Monsieur AUGER sur le fait que cette installation, compte tenu de sa proximité directe, aurait dû faire l'objet d'une demande préalable d'autorisation à l'ABF ce qu'il a reconnu ne pas avoir fait lors du conseil du 27 juin (*débats audio du 27 juin et du 22 septembre consultables sur notre site*) !

Nous nous félicitons donc que la majorité des membres présents au conseil ait rejeté cette proposition de couper cet arbre. Nous espérons qu'une partie des membres de la majorité ouvrira enfin les yeux sur le fait que la commune est gérer en dépit du bon sens !!!

Contact presse : Denis JACOB, Conseiller Municipal, 0762021460

www.neuillyenthelle.com

opposition@neuillyenthelle.com